



MAIRIE D'AFFOUX

PROCES-VERBAL RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU VENDREDI 06 FEVRIER 2026-20H00

Le 06 février 2026, à 20h30, le conseil municipal s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Madame Sophie CHASSAGNEL, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 11

Nombre de conseillers présents : 11

Nombre de conseillers votants : 11

Absents excusés :

Secrétaire : M. BEAUX Thierry

Ordre du jour :

- Approbation du dernier PV,
- Ouverture de crédits en section investissement,
- Participation lutte frelon asiatique,
- Budget Ecole,
- Subvention Ecole,
- Loyer appartement communal d'appoint,
- Auberge compensation charges fonctionnement,
- Loyer chasse,
- Taux de promotion,
- Questions diverses,

Le conseil municipal approuve, le procès-verbal de la réunion du 05 décembre 2025.

Délib 01 : Ouverture de crédits en section investissement

Madame le Maire rappelle que les **dépenses dans la section investissement**, ne peuvent être mandatées **qu'après l'adoption par le conseil municipal du budget 2026**. Cependant, elle dit que celui-ci, peut en attendant, délibérer, afin de mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve l'ouverture de crédit suivante, montants qui seront inscrits au budget 2026 :

- | | |
|--------------------------------|----------|
| • 165- cautionnement | 375 € |
| • 2151 -réseaux voirie | 1 250 € |
| • 2157- matériel technique | 1 423 € |
| • 2183- matériel informatique | 75 € |
| • 231- immobilisation en cours | 37 500 € |

Délib 02 : Participation lutte frelon asiatique

La Communauté d'agglomération de l'Ouest Rhodanien (COR) participe à la lutte contre le frelon asiatique en partenariat avec la section apicole du Groupement de défense sanitaire du Rhône (GDS69), depuis la première année du dispositif.

Sur les deux dernières années, le nombre de nids, sur le territoire, a augmenté de manière exponentielle et la COR a dû tripler sa participation financière pour y faire face, sans parvenir à la destruction de l'entièreté des nids faute de financements suffisants.

Afin de maximiser la destruction des nids, la COR a sollicité la participation des 31 communes membres pour abonder l'enveloppe allouée au GDS69, à hauteur de 200 € par commune.

La COR reste l'interlocuteur privilégié du GDS 69. Les modalités d'intervention feront comme chaque année l'objet d'une communication sur l'ensemble du territoire. Madame le Maire propose de renouveler cette adhésion. Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

Délib 03 : Report de budget Ecole

Madame le Maire indique que l'école n'a pas utilisé l'intégralité du budget voté et alloué en 2025 avec un reliquat de 500 €. Cette année encore, l'école doit faire face à des achats de nature exceptionnelle, c'est pourquoi madame le Maire propose de reverser cette somme en subvention exceptionnelle à l'école élémentaire d'Affoux afin que celle-ci puisse acheter de nouveaux matériels pédagogiques. Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

Délib 04 : Budget Ecole

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal, que la commune d'Affoux, dans le cadre de sa compétence en matière de gestion des écoles publiques de maternelles et primaires, participe, chaque année civile, au budget de fonctionnement de l'école, pour l'achat de matériel pédagogique et de fournitures scolaires. La participation votée l'année dernière était de 115 € par élève. Le nombre d'élèves cette année est de 20 élèves. Elle propose de maintenir la participation municipale à hauteur de 115 € par élève et d'octroyer à l'école publique d'Affoux un budget annuel de 2300 €. Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

Point 04 : Auberge compensation charges fonctionnement

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que Monsieur Franck PERONNE et Madame Béatrice PARMENTIER sont les gérants de l'Auberge communale d'Affoux, « la Ch'tite Auberge ». depuis décembre 2024. Elle indique avoir été alertée par ceux-ci d'une augmentation importante des charges de fonctionnement venant impacter la trésorerie nécessaire pour maintenir leur activité. Cette augmentation est liée principalement aux charges d'électricité. Elle propose au conseil municipal d'appliquer une gratuité de loyer de l'auberge pour le mois de mars et avril 2026.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité la gratuité de loyer de l'auberge pour les 2 mois.

Délib 05: Loyer Local chasse

Madame le Maire rappelle que les chasseurs d'Affoux bénéficient d'un local communal situé à côté de l'école. Elle indique que le loyer de ce local est de 150,00 € chaque année civile. Madame le Maire fait part de la demande de l'association de chasse d'une exonération de loyer, pour l'année 2025, en compensation des frais engagés par celle-ci concernant des travaux de serrurerie. Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

Délib 06: Taux de promotion

Le point est reporté ultérieurement faute d'éléments.

Questions diverses

- Madame le Maire et le conseil ont visité le dernier étage de la mairie pour évaluer les différentes solutions pour l'utilisation de ces pièces, ainsi que l'accès.
- Le conseil demande à réfléchir sur la possibilité de mettre un stop entre la place de l'église et la rue de la Forge.
- Madame le Maire remercie chaleureusement tous les conseillers pour l'engagement et la confiance de cette mandature qui se termine.

Fin du conseil à 22h30

à Affoux, le 09/02/2026

Le Secrétaire,

Thierry BEAUX

Le Maire,

Sophie CHASSAGNEL